

Cautionnement indéfinie

Par **celinee**, le **19/02/2015** à **17:55**

Bonjour je ne comprend pas ce que veut dire la fin de l'alinéa 1 er de l'article 2293 du code civil qui dispose que "et à tous ceux postérieurs à la dénonciation qui en est faite à la caution", si vous pouvez m'aider svp je vous remercie...